La CPTS s'organise pour faciliter l'accès aux soins

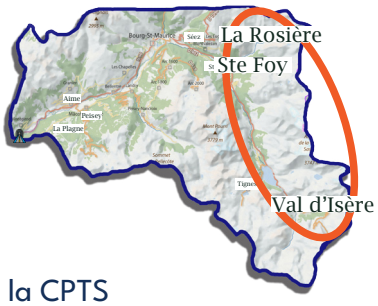

Sainte-Foy – Val d'Isère – La Rosière

Liste établie sur la base des médecins généralistes membres de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Haute-Tarentaise)

	Prend des nouveaux patients en tant que médecin traitant	Prend des nouveaux patients si :	Consultations ouvertes à l'ensemble des habitants :	Spécificités d'exercice
Emilie BOULZE Cab. Sainte-Foy; Val d'Isère Doctolib (ste foy) ou 04.79.40.26.80	OUI Sous conditions →	Résidence sur Sainte-Foy, Val d'Isère, Montvalezan	Suivi de la femme : pose d'implant & stérilet, contrôle dermatologique, ablation grain de beauté, suivi du nourrisson et de l'enfant, suivi traumatologie, infiltration, petite chirurgie	
Michel CUNY Cab. Sainte-Foy; Val d'Isère Doctolib (ste foy) ou 04.79.40.26.80	NON		Suivi traumatologie, petite chirurgie	
Marie GIROUD Cab. Sainte-Foy; Val d'Isère Doctolib ou 04.79.40.26.80	OUI Sous conditions →	Résidence sur Sainte-Foy, Val d'Isère, Montvalezan	Suivi du nourrisson et de l'enfant, suivi traumatologie, petite chirurgie	
Jérémie KARIBIAN Cab. Sainte-Foy; Val d'Isère Doctolib (ste foy) ou 04.79.40.26.80	OUI Sous conditions →	Résidence sur Sainte-Foy, Val d'Isère, Montvalezan	Suivi du nourrisson et de l'enfant, suivi traumatologie, infiltration, petite chirurgie, ablation grain de beauté	
Amélie REVIL SIGNORAT Cab. Sainte-Foy; Val d'Isère Doctolib (ste foy) ou 04.79.40.26.80	OUI Sous conditions →	Résidence sur Sainte-Foy, Val d'Isère, Montvalezan	Suivi de la femme : IVG médicamenteuse, pose de stérilet et implant, suivi du nourrisson et de l'enfant, suivi traumatologie, petite chirurgie, ablation grain de beauté	
Arnaud BOUVET Résidence du Roc Noir La Rosière 04 79 55 15 06	OUI Sous conditions →	Résidence sur La Rosière, Montvalezan		

RAPPEL :

Pour les enfants , la visite chez le médecin, dans l'idéal c'est au moins une fois par an, même après 3 ans !
Dès sa naissance, vous pouvez déclarer un Médecin traitant pour votre enfant.
Cette déclaration est obligatoire à partir de 16 ans pour obtenir un remboursement intégral de la consultation.
A partir de 15 ans, il peut avoir sa propre Carte vitale.

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 15.
Le 15 peut aussi vous permettre d'obtenir un rendez-vous rapidement si votre médecin traitant n'est pas disponible, grâce au SAS (Service d'Accès aux Soins) auxquels les médecins de la CPTS participent.

Le 15 permet également d'avoir accès au médecin de garde, les soirs (de 20h à 23h), les week-ends (samedi de 12h à 00h, dimanche de 8h à 00h) et les jours fériés (8h à 00h)